



MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers
en exercice 14**

Présents 8

Votants 9

L'an deux mil vingt-trois, le 28 juin, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 21 juin 2023

Date d'affichage : 21 juin 2023

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, PRUVOST, CHASSIN, CADIOT, GAGNOL, BRAVY, METGE, BOULANDET

EXCUSES : MR JAUBERT qui a donné procuration à MME CADIOT
MME REBOUX
Mr LORDEL
MR SURIEU
Mr BOUQUELY

ABSENT : Monsieur BERTRAND,

Secrétaire : Madame GAGNOL

**Assainissement Hameau du Poids
de Fer – Autorisation de signature
d'une convention de servitude de
passage**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réaliser des travaux de création d'un réseau d'assainissement et d'enfouissement des réseaux au lieu-dit Le Poids de Fer. Une partie de ces travaux devront passer par des voies privées. Une convention assurant une servitude de passage doit être signée avec les différents propriétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise à l'unanimité, le Maire à signer les conventions relatives aux servitudes de passage des canalisations avec les propriétaires du Hameau du Poids de Fer.

Pour copie conforme, en Mairie, le 03 juillet 2023

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 05/07/2023
- Publié le : 05/07/2023
- Mis en ligne le : 05/07/2023

La Secrétaire


Elisabeth GAGNOL

Le Maire,



Serge LAURENT

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 018-211801188-20230628-DEL28062023_20-DE





MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlauboiss.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers
en exercice** 14

Présents 8

Votants 9

L'an deux mil vingt-trois, le 28 juin, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 21 juin 2023

Date d'affichage : 21 juin 2023

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, PRUVOST, CHASSIN, CADIOT, GAGNOL, BRAVY, METGE, BOULANDET

EXCUSES : MR JAUBERT qui a donné procuration à MME CADIOT
MME REBOUX

Mr LORDEL

MR SURIEU

Mr BOUQUELY

ABSENT : Monsieur BERTRAND,

Secrétaire : Madame GAGNOL

**Autorisation signature convention
modification du zonage
d'assainissement**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que suite aux demandes de subventions qui ont été faites pour les travaux d'assainissement au lieu-dit Le Poids de Fer, il a été demandé à la Commune de réviser son zonage d'assainissement.

Une consultation a été lancée afin de répondre à cette demande.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire à réaliser l'étude de changement de zonage.

- Autorise le Maire à signer le devis avec l'entreprise retenue.

Pour copie conforme, en Mairie, le 03 juillet 2023

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 05/07/2023
- Publié le : 05/07/2023
- Mis en ligne le : 05/07/2023

La Secrétaire

Elisabeth GAGNOL



Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 018-211801188-20230628-DEL28062023_21-DE





DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 14

Présents 8
Votants 9

L'an deux mil vingt-trois, le 28 juin, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 21 juin 2023

Date d'affichage : 21 juin 2023

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, PRUVOST, CHASSIN, CADIOT, GAGNOL, BRAVY, METGE, BOULANDET

EXCUSES : MR JAUBERT qui a donné procuration à MME CADIOT
MME REBOUX
Mr LORDEL
MR SURIEU
Mr BOUQUELY

ABSENT : Monsieur BERTRAND,

Secrétaire : Madame GAGNOL

JURYS D'ASSISES

Conformément à la loi et selon les instructions préfectorales, il a été procédé au tirage au sort des trois personnes désignées ci-dessous, devant constituer la liste préparatoire 2023 des jurys d'assises pour le département :

- BERNARD Sylvie Eliane née le 13/02/1966 à HERRY (18) – 1053 Route de Dompierre - La Chaume du Poids de Fer - 18320 Jouet sur l'Aubois

- DUCLOS Stéphane né le 12/07/1975 à Saint- Etienne (42) – 37 Rue De Saint Germain - 18320 Jouet Sur L'Aubois

- BOURGOIN Louis Roger François né le 06/06/1993 à NEVERS (58) – Route de Nevers 18320 Jouet sur l'Aubois

Pour copie conforme, en Mairie, le 03 juillet 2023

- Transmis au représentant de l'Etat le : 05/07/2023
- Publié le : 05/07/2023
- Mis en ligne le : 05/07/2023

La Secrétaire


Elisabeth GAGNOL



Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 018-211801188-20230628-DEL28062023_22-DE





MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers
en exercice 14**

Présents 8
Votants 9

L'an deux mil vingt-trois, le 28 juin, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 21 juin 2023

Date d'affichage : 21 juin 2023

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, PRUVOST, CHASSIN, CADIOT, GAGNOL, BRAVY, METGE, BOULANDET

EXCUSES : MR JAUBERT qui a donné procuration à MME CADIOT
MME REBOUX
Mr LORDEL
MR SURIEU
Mr BOUQUELY

ABSENT : Monsieur BERTRAND,

Secrétaire : Madame GAGNOL

RPQS Assainissement

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Collectif concernant l'exercice 2022.

Monsieur le Maire ajoute que le RPQS Assainissement est envoyé en préfecture. Les données sont publiées sur le site des observatoires de l'eau.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le rapport présenté.

Pour copie conforme, en Mairie, le 03 juillet 2023

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 05/07/2023
- Publié le : 05/07/2023
- Mis en ligne le : 05/07/2023

La Secrétaire

Elisabeth GAGNOL

Le Maire,
Serge LAURENT

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 018-211801188-20230628-DEL28062023_23-DE





MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers
en exercice 14**

Présents 8

Votants 9

L'an deux mil vingt-trois, le 28 juin, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 21 juin 2023

Date d'affichage : 21 juin 2023

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, PRUVOST, CHASSIN, CADIOT, GAGNOL, BRAVY, METGE, BOULANDET

EXCUSES : MR JAUBERT qui a donné procuration à MME CADIOT
MME REBOUX
Mr LORDEL
MR SURIEU
Mr BOUQUELY

ABSENT : Monsieur BERTRAND,

Secrétaire : Madame GAGNOL

**SMAEP : Sortie des communes
de LAVERDINES et SALIGNY
LE VIF**

Monsieur le Maire expose que la Commune Nouvelle de BAUGY dans le CHER a demandé, par délibération en date du 23 mars 2023, le retrait des Communes de LAVERDINES et SALIGNY LE VIF du S.M.A.E.P. DE LA REGION DE NERONDES, souhaitant ainsi harmoniser le prix de l'eau sur l'ensemble de son territoire.

Lors de son assemblée du 19 avril 2023, le Comité Syndical du S.M.A.E.P. DE LA REGION DE NERONDES a approuvé ce retrait au 31 décembre 2023.

Conformément aux dispositions visées à l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du S.M.A.E.P. DE LA REGION DE NERONDES a notifié, en date du 26/04/2023, la décision du Syndicat à l'ensemble de ses membres afin de délibérer sur ce retrait.

Après cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Municipal :

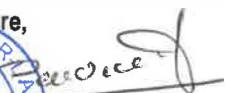
- APPROUVE, à 8 voix pour et 1 contre, le retrait des Communes de LAVERDINES et SALIGNY LE VIF du S.M.A.E.P. DE LA REGION DE NERONDES

Pour copie conforme, en Mairie, le 03 juillet 2023

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 05/07/2023
- Publié le : 05/07/2023
- Mis en ligne le : 05/07/2023

La Secrétaire


Elisabeth GAGNOL

Le Maire,


Serge LAURENT

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 018-211801188-20230628-DEL28062023_24-DE





MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 14

Présents 8
Votants 9

L'an deux mil vingt-trois, le 28 juin, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 21 juin 2023

Date d'affichage : 21 juin 2023

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, PRUVOST, CHASSIN, CADIOT, GAGNOL, BRAVY, METGE, BOULANDET

EXCUSES : MR JAUBERT qui a donné procuration à MME CADIOT
MME REBOUX
Mr LORDEL
MR SURIEU
Mr BOUQUELY

ABSENT : Monsieur BERTRAND,

Secrétaire : Madame GAGNOL

Marché Assainissement Poids de
Fer : Autorisation de signature

Monsieur le Maire fait le point sur les offres reçues suite à la consultation relative à la création d'un réseau d'assainissement au lieu-dit du Poids de Fer.

Trois entreprises ont postulé.

Au vu des difficultés rencontrées avec les demandes de subventions. Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer le marché avec l'entreprise la mieux disante, si les travaux ont lieu.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Autorise le Maire ou les adjoints à signer le marché avec l'entreprise retenue, ainsi que tous les documents afférents au marché.

Pour copie conforme, en Mairie, le 03 juillet 2023

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 05/07/2023
- Publié le : 05/07/2023
- Mis en ligne le : 05/07/2023

La Secrétaire

Elisabeth GAGNOL

Le Maire

Serge LAURENT

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 018-211801188-20230628-DEL28062023_25-DE



**MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS**

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 14

Présents 8
Votants 9

L'an deux mil vingt-trois, le 28 juin, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 21 juin 2023

Date d'affichage : 21 juin 2023

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, PRUVOST, CHASSIN, CADIOT, GAGNOL, BRAVY, METGE, BOULANDET

EXCUSES : MR JAUBERT qui a donné procuration à MME CADIOT
 MME REBOUX
 Mr LORDEL
 MR SURIEU
 Mr BOUQUELY

ABSENT : Monsieur BERTRAND,

Secrétaire : Madame GAGNOL

Motion de soutien à des mesures
volontaristes contre les déserts
médicaux

Au moins 8 millions de Françaises et de Français vivent dans un désert médical.

En France, le département le mieux doté compte 3 fois plus de médecins généralistes par habitant que le département le moins bien doté. Cet écart monte à 4 pour les chirurgiens-dentistes, à 18 pour les ophtalmologues, à 23 pour les dermatologues et à 33 pour les pédiatres.

Chaque fois que les déserts médicaux avancent, c'est la République qui recule.

À ce jour, malgré la mobilisation continue des collectivités depuis des années, aucune politique publique n'a véritablement réussi à apporter de réponse durable à la désertification médicale. Les mesures incitatives sont coûteuses, peu efficaces, et favorisent concurrence et surenchère souvent délétères entre les territoires.

Face à l'urgence, il est plus que jamais nécessaire de mettre l'ensemble des solutions possibles sur la table.

En janvier dernier, plus de 200 députés, issus de 9 groupes parlementaires, ont déposé une proposition de loi transpartisane, qui propose de réguler l'installation des médecins dans les territoires pour mieux les répartir - comme cela existe déjà pour les pharmaciens, les sages-femmes, les kinés, les infirmiers libéraux. Ce texte avance en outre des réponses concrètes pour démocratiser l'accès aux études de médecine et améliorer l'exercice des soins, afin que chaque Français ait accès à un généraliste, un spécialiste, un chirurgien-dentiste près de chez lui.

Il est nécessaire, pour nos concitoyens et nos territoires, qu'un débat de fond ait lieu au Parlement sur cette question cruciale : le conseil municipal de Jouet sur l'Aubois forme le vœu que ce texte de loi soit inscrit à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale, et que le débat parlementaire permette son vote dans les meilleurs délais.

Pour copie conforme, en Mairie, le 03 juillet 2023

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 05/07/2023
- Publié le : 05/07/2023
- Mis en ligne le : 05/07/2023

La Secrétaire

Elisabeth GAGNOL

Le Maire,



Serge LAURENT

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 018-211801188-20230628-DEL28062023_26-DE





DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 14

Présents 8
Votants 9

L'an deux mil vingt-trois, le 28 juin, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 21 juin 2023

Date d'affichage : 21 juin 2023

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, PRUVOST, CHASSIN, CADIOT, GAGNOL, BRAVY, METGE, BOULANDET

EXCUSES : MR JAUBERT qui a donné procuration à MME CADIOT
MME REBOUX
Mr LORDEL
MR SURIEU
Mr BOUQUELY

ABSENT : Monsieur BERTRAND,

Secrétaire : Madame GAGNOL

Délibération tarif coupes de bois

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un affouagiste a abattu un chêne non marqué lors des affouages 2022.

Lors d'échange avec les garants, il a été proposé une majoration du tarif pour cet affouagiste.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide à l'unanimité de fixer à 28 euros le stère de bois de l'affouagiste qui n'a pas respecté le marquage.
- Autorise le Maire à émettre le titre en comptabilité.

Pour copie conforme, en Mairie, le 03 juillet 2023

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 05/07/2023
- Publié le : 05/07/2023
- Mis en ligne le : 05/07/2023

La Secrétaire

Elisabeth GAGNOL



Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 018-211801188-20230628-DEL28062023_27-DE





MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers
en exercice 14**

Présents 8
Votants 9

L'an deux mil vingt-trois, le 28 juin, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 21 juin 2023

Date d'affichage : 21 juin 2023

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, PRUVOST, CHASSIN, CADIOT, GAGNOL, BRAVY, METGE, BOULANDET

EXCUSES : MR JAUBERT qui a donné procuration à MME CADIOT
MME REBOUX
Mr LORDEL
MR SURIEU
Mr BOUQUELY

ABSENT : Monsieur BERTRAND,

Secrétaire : Madame GAGNOL

**Modification du règlement
d'exploitation des affouages**

Suite aux désagréments énoncés avant, et en concertation avec les garants des affouages, une modification du règlement des affouages est proposée :

L'Affouagiste est tenu de respecter l'abattage exclusif des perches ou arbres marqués par le service de l'ONF. Tout abattage d'arbre non marqué sera sanctionnable après constat réalisé par les services de l'ONF par le garde champêtre ou les garants du massif forestier communal. La sanction sera définie prochainement par le conseil municipal qui pourra prononcer l'exclusion provisoire ou permanente de l'affouagiste aux prochaines campagnes d'affouages. Cette sanction sera inscrite sur le prochain règlement d'exploitation des affouages en forêt communale.

L'affouagiste paiera une indemnité de réparation du dommage subi. Si les agents de l'ONF, le garde champêtre ou les garants de la forêt communale constatent des dégâts exceptionnels, ils pourront ordonner la suspension de l'exploitation et cette mesure prendra effet immédiatement. Un procès-verbal constatant les dégâts et le non-respect du règlement d'exploitation des affouages sera établi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Approuve à l'unanimité, la modification du règlement des affouages telle qu'elle a été présentée.

Pour copie conforme, en Mairie, le 03 juillet 2023

- Transmis au représentant
de l'Etat le : 05/07/2023
- Publié le : 05/07/2023
- Mis en ligne le : 05/07/2023

La Secrétaire

Elisabeth GAGNOL



Le Maire,

Serge LAURENT

Envoyé en préfecture le 04/07/2023

Reçu en préfecture le 04/07/2023

Publié le



ID : 018-211801188-20230628-DEL28062023_28-DE





DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

Téléphone : 02 48 76 43 26

Télécopie: 02 48 76 06 22

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
en exercice 14

Présents 8

Votants 9



L'an deux mil vingt-trois, le 28 juin, le Conseil Municipal de la Commune de JOUET-sur-l'AUBOIS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. Serge LAURENT, Maire

Date de convocation : 21 juin 2023

Date d'affichage : 21 juin 2023

PRESENTS : MRS et MMES LAURENT, PRUVOST, CHASSIN, CADIOT, GAGNOL, BRAVY, METGE, BOULANDET

EXCUSES : MR JAUBERT qui a donné procuration à MME CADIOT
MME REBOUX
Mr LORDEL
MR SURIEU
Mr BOUQUELY

ABSENT : Monsieur BERTRAND,

Secrétaire : Madame GAGNOL

Autorisation de signature convention
pour le dispositif de signalement
avec le Centre de Gestion du Cher

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément au décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la fonction publique, toute autorité territoriale, depuis le 1er mai 2020, a l'obligation de mettre en place ce dispositif au sein de sa collectivité ou de son établissement public.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du CHER (CDG 18) propose aux collectivités de gérer pour leur compte ce dispositif de signalement par voie de convention.

La mission proposée par le CDG 18 permettra ainsi pour les collectivités signataires de disposer :

d'une équipe dédiée permettant de recueillir les signalements des agents, dans un cadre de confiance, neutre, impartial et indépendant, et respectueux de la demande d'anonymat ;

d'une expertise ;

d'un accompagnement individualisé et personnalisé ;

dans le respect de la réglementation RGPD.

Monsieur le Maire donne lecture au conseil municipal du projet de convention du CDG18

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

De conventionner avec le Centre de Gestion du Cher et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

Article 2:

Les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'Etat et publication et ou notification.

Article 3 :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif



MAIRIE de JOUET – SUR - L'AUBOIS

Code Postal : 18320

Téléphone : 02 48 76 43 26

E-mail : mairie.jouet@orange.fr

Télécopie: 02 48 76 06 22

Site internet : www.mairie-jouetsurlaubois.fr

DEPARTEMENT du CHER
Arrondissement
de ST AMAND MONTROND

d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

Pour copie conforme, en Mairie, le 03 juillet 2023

- Transmis au représentant de l'Etat le : 05/07/2023
- Publié le : 05/07/2023
- Mis en ligne le : 05/07/2023

La Secrétaire

Elisabeth GAGNOL



Le Maire,

Serge LAURENT